

Procès-verbal du Conseil municipal Du 16 mai 2023

Sont présent(e)s : Eric BERDIEL, Christian MOREL, Annie LAMBOTTE, Richard BOUCHACRA, Florence BASSET, Jacqueline BUCHER, Pierre-Jean EYMAR-DAUPHIN, Aurélie DURAND, Richard LONG.

Sont excusé(e)s : Nicole CIAMOUS donne procuration à E.BERDIEL, Isabelle CHOUQUET donne procuration à C.MOREL.

Secrétaire de séance : Florence BASSET.

Ordre du Jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2023
- Validation du résultat de l'appel d'offre « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de trois stations d'épuration sur le chef-lieu, les Forestons et les Basses barraques ».
- Questions diverses

Après rappel des délibérations prises lors du conseil municipal du 4 mai 2023, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1. Validation du résultat de l'appel d'offre « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de trois stations d'épuration sur le chef-lieu, les Forestons, les Basses Barraques ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune de POLIGNY possède à ce jour 5 réseaux d'assainissement collectif indépendants pour les différents hameaux qui la composent à savoir les réseaux Chef-Lieu Est, Chef-Lieu Ouest, Villeneuve, Les Forestons et Les Basses Barraques. Sur ces cinq réseaux de collecte, seuls les effluents collectés sur le réseau de Villeneuve sont épurés par une station de traitement des eaux usées, les quatre autres réseaux rejettent les eaux usées directement dans le milieu naturel sans prétraitement ni traitement préalable.

Pour rappel, toutes les habitations de L'Estiquaire sont raccordées à un SPANC.

Pour remédier à cette situation, la commune de Poligny a décidé en 2020 de réaliser un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement. Un appel d'offre a permis de retenir « CHLEAUE SICI SAS » qui a rendu son rapport d'étude en janvier 2022.

Dans la continuité, le 6 janvier 2023, un dépôt d'appel d'offres a été lancé pour rechercher un maître d'œuvre pour la création de 3 stations d'épuration sur la commune et la mise en conformité des réseaux d'eaux usées. A la date limite de dépôt des dossiers, le 20 février 2023, sept candidats avaient déposé un dossier.

Pour l'aider dans l'analyse de ces offres, la commune a fait appel à IT05 (agence du Département). Le résultat de cette analyse a été rendu le 02/05/2023.

L'analyse des références et des capacités des entreprises conformément au règlement de consultation sont les suivantes :

N° offre	Entreprise	Garanties, capacités techniques et financières	Capacités professionnelles
1	CEREG (BUIS LES BARONNIES)	Très bonne	Très bonne
2	AEV (GAP)	Très bonne	Très bonne
3	ALP ETUDES (MOIRANS)	Très bonne	Très bonne
4	SERET (RIBIERS)	Très bonne	Très bonne
5	CHLEAUE (SISTERON)	Très bonne	Très bonne
6	MG CONCEPT (EMBRUN)	Très bonne	Très bonne
7	OTEIS (AIX EN PROVENCE)	Très bonne	Très bonne

Les sept plis reçus ont donc été admissibles à concourir pour cette affaire.

Monsieur le Maire précise que les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique des prestations (Critère A) : 60/100
 - Sous-critère n°1 : Méthodologie et organisation (noté sur 40),
 - Sous-critère n°2 : Qualification et expérience des différents intervenants (noté sur 20).
- Prix des prestations (Critère B) : 40 / 100

Ainsi, chaque offre a été notée pour chaque critère.

La somme des notes par critère a constitué la note globale affectée à l'offre. Le classement des offres a été réalisé grâce à cette note.

Le classement obtenu à l'issue de l'analyse des dossiers des divers candidats est le suivant :

Classement	Entreprise	Note par critère (N)		Note globale sur 100	Rémunération totale en € HT	Rémunération totale en € TTC
		Critère A	Critère B			
1	AEV	46	40,00	86,00	27 929,70 €	33 515,64 €
2	OTEIS	58	24,99	82,99	44 710,00 €	53 652,00 €
3	MG CONCEPT	57	25,26	82,26	44 222,03 €	53 066,44 €
4	CHLEAUE	58	24,10	82,10	46 365,00 €	55 638,00 €
5	CEREG	56	24,00	80,00	46 549,50 €	55 859,40 €
6	SERET	47	31,92	78,92	35 000,00 €	42 000,00 €
7	ALP ETUDES	53	18,75	71,75	59 583,36 €	71 500,03 €

Afin de retenir un candidat, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 08/05/2023. Après délibération, les membres de la commission ont décidé de retenir la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES** » domiciliée Bâtiment IC5 – Micropolis à GAP.

- Valeur technique : **46**
- Prix des prestations : **40**
- Note globale : **86**

L'offre du candidat s'élève à **27 929,70 € HT soit 33 515,64 € TTC**.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de retenir la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES** » comme maître d'œuvre pour la création de trois stations d'épuration sur la commune Poligny à savoir le chef-lieu, les Forestons, les Basses barraques.

Lors du débat qui s'en est suivi, Madame BASSET ainsi que d'autres membres présents relèvent une rémunération de la prestation de la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES** », très inférieure à celle des autres candidats ainsi que de la note relative à la valeur technique.

A cette interrogation, M. le Maire met en avant que l'analyse des offres a été réalisée par IT05 selon une procédure définie. Il précise que le taux de la rémunération de ce candidat est le moins élevé d'entre eux (3%).

Pour ce qui concerne la valeur technique, il poursuit en précisant que tous les candidats ont indiqué une liste de projets identiques (stations et réseaux d'épuration) pour lesquels ils ont mené une mission de maîtrise d'œuvre. Une mission de ce type est donc prise comme une « référence ». Cependant, certains bureaux d'études ont réalisé moins d'opérations que d'autres c'est le cas de la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES** » ce qui la pénalise pour la notation du sous-critère n°2 de la valeur technique.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire et le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la « **SARL AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE VIES** » comme maître d'œuvre pour la création de trois stations d'épuration sur la commune Poligny à savoir le chef-lieu, les Forestons, les Basses barraques pour une offre qui s'élève à **27 929,70 € HT, soit 33 515,64 € TTC.**
- d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise désignée ci-dessus, et toutes pièces qui s'y rapportent.
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure relative à la création de trois stations d'épuration sur la commune Poligny à savoir le chef-lieu, les Forestons, les Basses barraques.

POUR : 10

ABSTENTION : 1 (F.BASSET)

CONTRE : 0

2. Questions diverses :

· Plan communal de Sauvegarde (PCS) de Poligny

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021 (dite Loi Matras) ainsi que son décret d'application du 20 juin 20222 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde codifié aux articles R.731-1 à R. 731-8 du même code, sont venus étendre le dispositif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aux communes concernées par les risques suivants :

- Communes soumises à un PPR prescrit,
- Territoire à risque important d'inondation (TRI),
- Territoire reconnu par voie réglementaire exposé à risque volcanique ou cyclonique,
- Commune en zone de sismicité de niveau 3 à 5,
- Territoire classé ou réputé particulièrement exposé au risque incendie.

La commune de Poligny étant soumise à un risque de sismicité de niveau 3 sur 5 a donc l'obligation d'établir plan communal de sauvegarde (PCS) et dispose d'un délai de deux ans pour le réaliser à compter de la notification préfectorale en date du 02/05/23.

Il précise que le PCS est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Le PCS complète et appuie les actions des services de secours.

Pour ce faire, il a saisi l'opportunité de s'inscrire à « SERVICE PREDICT » grâce à la CLEDA qui avait souscrit à ce service.

(CLEDA : Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont – est la structure publique en charge de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Drac amont.)

Il termine son exposé en présentant l'application dédiée à la mise en place de ce dispositif et en informant que l'ensemble du conseil municipal ainsi que les agents municipaux sont impliqués par la mise en place de ce projet. Dans ce but, une réunion spécifique à la mise en place de ce dispositif sera programmée à l'automne à laquelle tous les membres du conseil municipal ainsi que les agents territoriaux seront sollicités.

- **Rénovation des fours de Poligny et de Villeneuve** : le début des travaux est programmé à partir de septembre 2023.
- **Informatique de l'école** : la commune est en attente d'un devis d'un second prestataire pour la mise en conformité de l'installation.
- **Plan mercredi** : la commune est en attente du retour de l'analyse du territoire réalisée par la FFRAS (Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud).
- **Déplacement d'un luminaire du chef-lieu** : un devis a été communiqué par ETEC. Il convient encore de préciser le type et le coût du luminaire retenu et de rechercher les subventions disponibles (SIEPC).
- **Rénovation du chemin de la croix** : un devis a été demandé à la Sté PASCAL pour envisager la rénovation d'une partie du chemin de la croix. Un devis complémentaire devra être réalisé pour la location d'un compacteur.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les membres de cette commission doivent être renouvelés tous les 3 ans. Les personnes suivantes sont proposées :
 - Conseillère municipale : Jacqueline BUCHER
 - Habitant n°1 : André LAGIER (Les Forestons)
 - Habitant n°2 : Monique ROUX (le chef-lieu)Les personnes proposées seront informées par le secrétariat de la mairie.

à 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

E. BERDIEL